Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 029-212901128-20260706-DELIB_2026_51-DE

COMMUNE DE LANILDUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de LANILDUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BRIANT, Maire.

Date de convocation : 30 juin 2026

Nombre de membres :
- En exercice : 15
- Présents : 13
- Votants : 15

Présents : Jean-Noël BRIANT, Jean-Luc JEGOU, Cécile LEON, Jean-François CAM, Audrey LARNICOL, Arnaud LEYZOUR, Gwenaëlle PASTOL, Isabelle LAOT, Mallorie JACQ, Marine LE GOFF, Jacques GUENA, Valérie MALLET, Géraldine LE BAGOUSSE

Absents ayant donné pouvoir : Thierry GALES a donné pouvoir à Audrey LARNICOL, François PRIGENT a donné pouvoir à Isabelle LAOT

Secrétaire de séance : Arnaud LEYZOUR

Délibération 2026-51 :
Financement de l'initiation à la langue bretonne a l'école publique des Rives de l'Ildut pour l'année scolaire 2026-2027

Monsieur le Maire informe l'Assemblée.

Depuis de nombreuses années, le Conseil Départemental œuvre en faveur de l'enseignement du breton à l'école à travers le dispositif d'initiation proposé aux écoles primaires du Finistère.
Pour rappel, les séances d'initiation sont mises en place à la demande des écoles, sous réserve de l'accord de la Direction des services départementaux de l'Education nationale. Ce dispositif est financé conjointement par le Département, la Région Bretagne et les communes ayant accepté son déploiement dans leurs écoles primaires.

Pour l'année scolaire 2026-2027, après concertation avec la Direction départementale des services de l'Éducation nationale, le Conseil Départemental du Finistère propose aux communes de cofinancer avec la Région ce dispositif à hauteur de 760 € par classe. A titre d'information, le coût moyen annuel de ce dispositif est de 1 800 € par classe.

Depuis septembre 2018, la commune adhère au dispositif piloté par le Conseil départemental du Finistère en vue de développer l'initiation à la langue bretonne dans les écoles. Ainsi, depuis cette date, la classe de CE1-CE2 de l'école des Rives de l'Ildut bénéficie d'une heure d'initiation par semaine. C'est également le cas des élèves de CP depuis septembre 2024. Les interventions sont réalisées par des associations finistériennes habilitées.

L'école des Rives de l'Ildut a souhaité renouveler cette initiation pour l'année scolaire 2026-2027. La demande a été validée pédagogiquement par l'inspection académique.
La participation financière de la commune à ce dispositif s'élève donc à 1 520 € pour la prochaine année scolaire (prise en charge par le Département : 1 620.10 € ; prise en charge par la Région : 478.80 €).

Entendu l'exposé,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'adhésion de la commune à la Charte « Ya d'Ar Brezhoneg »,

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 029-212901128-20260706-DELIB_2026_51-DE

Considérant l'intérêt pour la commune de proposer une initiation au breton aux élèves de l'école des Rives de l'Ildut,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Renouveler l'adhésion de la commune au dispositif piloté par le Conseil départemental en vue de développer l'initiation à la langue bretonne dans le cadre du temps scolaire,
- Autoriser Monsieur le Maire à verser la participation financière à hauteur de 1 520 € pour l'année scolaire 2026-2027,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Jean-Noël BRIANT,
Maire